Faits saillants 2016

Plan triennal d'immobilisations :
Près de 244.8 M$ dont 55,4 M$ en 2016

Parmi les principaux investissements, notons :

- Poursuite du déploiement du quartier Urbanova, incluant les travaux pour l'échangeur de l'A-640 Ouest : 8 M$
- Construction des infrastructures de rues pour le secteur de la Croisée urbaine : 10 M$
- Investissements majeurs dans les parcs : plus de 9 M$
- Investissements pour la réfection des infrastructures (dans le cadre de TECQ III) : 8,6 M$, ce qui nous permettra de recevoir des subventions de 5,8 M$
- Début de la construction du nouveau quartier général de police

Le plan triennal d'immobilisations est notre plan d'investissements. Voici où nous avons choisi d'investir pour les trois prochaines années. Il est cependant important de rappeler que le PTI est réalisé dans la mesure où les investissements privés sont au rendez-vous, tout en respectant également la capacité de payer des contribuables.

-Jean-Marc Robitaille, maire

Investissements dans les plans d'action municipaux

Environnement et développement durable
53,3 M$ prévus au plan d'action, dont 49 M$ pour l'acquisition de terrains à caractère écologique exceptionnel (corridor de biodiversité).

Famille, aînés et personnes handicapées
Plus de 550 000 $ prévus dans le plan d'action de la Politique *Vivre... tous ensemble*, dont :

- Adapter les accès des parcs de la municipalité
- Mise en place d'un plan de transport actif dans la municipalité

Sports et activité physique
3 M$ prévus en 2016 pour la finalisation du prolongement de la TransTerrebonne vers l'est.

Soutien aux organismes du milieu :

- Groupe Plein Air Terrebonne
- Complexes sportifs Terrebonne
- SODECT
- Cité GénérAction 55+
- Soutien maintenu à la Maison des jeunes, à la Société d'histoire de la Région de Terrebonne et au Gala du Griffon d'Or
- Investissements supplémentaires dans les budgets d'opération de nombreux organismes du milieu dont Aminate (aide aux nouveaux arrivants) et aux quatre organismes d'aide aux démunis
- Poursuite des Politiques de soutien aux organismes afin de soutenir le milieu associatif

Comment payer votre compte de taxes

N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de référence sur votre chèque ou mandat bancaire et veuillez ne pas insérer d'argent comptant dans l'enveloppe.

1. Par votre institution financière

En vous présentant à une caisse populaire du Mouvement Desjardins ou dans la majorité des autres institutions financières (aux comptoirs de service ou aux guichets automatiques).

Votre institution financière acquitte votre compte de taxes?
Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes pour vous assurer que le paiement de vos taxes s'effectue conformément aux dates prescrites. Cependant, les contribuables ont la responsabilité de s'assurer que le paiement a bien été fait dans les délais prescrits.

2. Par Internet

Vous pouvez également payer par téléphone ou par Internet sur les différents réseaux bancaires en inscrivant le numéro de référence de 18 chiffres identifé dans le haut de votre coupon de remise :

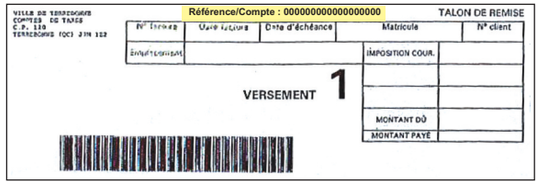
VILLE DE TERREBONNE
COMPTES DE TAXES
C.P. 120
TERREBONNE (QC) J7M 1Z2

Référence/Compte : 00000000000000000 — TALON DE REMISE

N° Terrebonne	Date facture	Date d'échéance	Matricule	N° client
Entreprises			IMPOSITION COUR.	
			MONTANT DÛ	
			MONTANT PAYÉ	

VERSEMENT 1

3. Par la poste

En acheminant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ordre de :

Ville de Terrebonne
TAXES
C.P. 120
Terrebonne (Québec) J7M 1Z2

Possibilté d'envoyer quatre chèques postdatés dans la même enveloppe.

4. Par dépôt

En déposant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s) bancaire(s) dans les chutes à courrier ou à la réception des points de service suivants :

- 3630, rue Émile-Roy
- 6900, rue Guérin
  (dans la chute à courrier de la Bibliothèque)
- 3425, place Camus
  (dans la chute à courrier de la Bibliothèque)
- 775, rue Saint-Jean-Baptiste
  (hôtel de ville de Terrebonne)
- 513, montée Masson (Direction des administrations et des finances)

5. En espèces

Seulement au comptoir de la perception des taxes de la Direction de l'administration et des finances (argent comptant, chèque(s), mandat(s) bancaire(s) et paiement direct via Interac acceptés). **Aucune carte de crédit n'est acceptée.**

Notes importantes

- Si votre compte de taxes comporte un arrérage (retard dans le paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact.
- Prévoir le délai compensatoire des institutions financières au moment de faire le paiement (prévoir le paiement quelques jours avant la date d'échéance).

Quatre versements

Tous les contribuables de la Ville de Terrebonne peuvent acquitter leur compte de taxes en quatre versements égaux (compte de plus de 300 $). La date d'échéance pour chacun des versements est inscrite sur les coupons rattachés à votre compte (ne joindre que le coupon correspondant à votre paiement et conserver votre compte, car celui-ci ne vous sera pas retourné). Merci de ne pas agrafer les coupons au(x) chèque(s) ou aux mandat(s) bancaire(s).

Reçus

Aucun reçu ne vous sera remis, à moins que votre paiement soit effectué en argent comptant au comptoir de la perception des taxes. L'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu. Pour votre déclaration de revenus, votre compte de taxes fait foi du montant payé. Veuillez en conserver une copie dans vos dossiers.

Taxes scolaires

Pour des informations concernant le paiement de vos taxes scolaires, veuillez communiquer, selon le cas, avec la Commission scolaire des Affluents au **450 492-9400 (poste 3524)** ou avec la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles au **450 974-7000**.

Pour nous faire part des modifications concernant votre adresse postale, utilisez l'espace réservé à cette fin à l'endos de chacun des coupons ou veuillez écrire à l'adresse courriel suivante : changement.adresse@ville.terrebonne.qc.ca

Information :
INFO-TAXES
au 450 492-2433
www.ville.terrebonne.qc.ca

Votre compte de taxes 2016 expliqué

Terrebonne
Une histoire de vie

Utilisation de chaque dollar perçu

Offrir des services de qualité à moindre coût

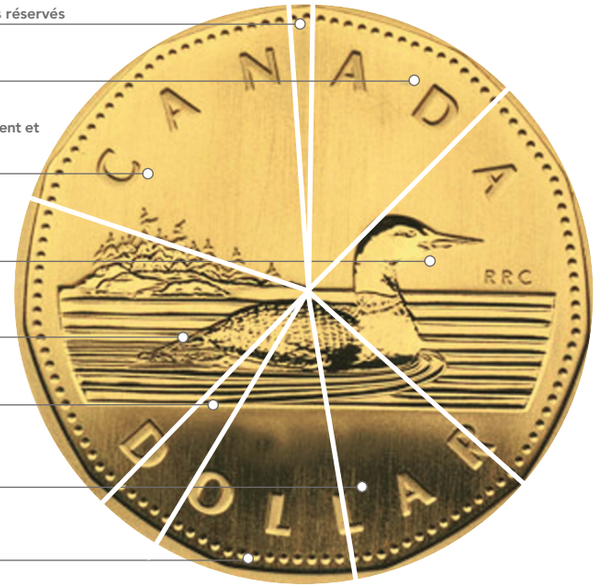

Administration générale	26 393 800 $	12 %
Sécurité publique	43 464 800 $	20 %
Transport routier	33 868 900 $	16 %
Hygiène du milieu	29 557 700 $	14 %
Aménagement et génie	6 878 700 $	3 %
Loisirs et culture	28 603 200 $	13 %
Frais de financement et remboursement de la dette	43 482 300 $ 16 567 000 $ frais de financement 26 915 300 $ remboursement dette	20 %
Affectations aux dépenses et fonds réservés	2 667 000 $	1 %
Santé et bien-être	100 000 $	négligeable
TOTAL	**215 016 400 $**	**4,2 % d'augmentation**

* L'absence de fraction ou de cents peut donner une inexactitude de ces pourcentages.

Pour bien comprendre votre compte de taxes

1. Taxe foncière générale

Cette taxe permet de fournir aux citoyennes et aux citoyens les divers services offerts par la Ville, tels que la sécurité publique, la gestion et l'entretien du territoire, les loisirs, l'administration, etc. **Calculée selon l'évaluation municipale.**

2. Taxe foncière spéciale Transport en commun et train de l'Est

Elle réfère à la contribution de la Ville de Terrebonne pour le service de transport collectif, les dépenses reliées à l'opération du train de banlieue (train de l'Est) et la quote-part de l'Agence métropolitaine de transport (AMT). En 2016, le taux est de 0,0933 $ par tranche de 100 $ d'évaluation, une baisse de 10% par rapport à 2015.

3. Taxe foncière environnement/ hygiène du milieu

Elle regroupe les opérations de nature environnementale qui étaient auparavant incluses dans le calcul de la taxe foncière de secteur avec le service de la dette des anciennes villes. Les dépenses de cette nature font en sorte que le taux 2016 est maintenu à 0,0783 $ du 100 $ d'évaluation. Une compensation de 185 $ sera perçue pour chaque unité de logement en excédent de la première unité de logement, tel que porté au rôle d'évaluation.

4. Taxe foncière spéciale – Infrastructures

Taxe de 4 cents du 100 $ d'évaluation destinée au remboursement du service de la dette pour le renouvellement des infrastructures, pour l'amélioration de nos réseaux, de nos rues et de nos routes, ceci nous permettant de bénéficier des programmes de subvention gouvernementaux en place. **Calculée selon l'évaluation municipale.**

5. Taxe foncière – Service dette

Les recettes de cette taxe s'appliquent au remboursement des dettes applicables à chacune des trois anciennes villes. Cette taxe est appelée à disparaître avec l'extinction de ces anciennes dettes.

6. Taxe d'eau

Aucune augmentation en 2016. Une compensation pour l'eau au montant de 260 $ est en vigueur pour toutes les unités d'habitation sur le territoire. Tous les commerces et les industries doivent être dotés d'un compteur d'eau. Leur tarif de base (pour les premiers 400 m3 d'eau) est de 318 $ par place d'affaires. **Calculée à l'unité.**

7. Tarif d'assainissement des eaux usées

Maintien du tarif en 2016 à 145 $. Le tarif reflète le coût associé à ce secteur d'activité. **Calculé à l'unité.**

8. Compensation pour le contrôle des insectes parasitaires

Légère augmentation de 5 $ de ce tarif en 2016 afin de tenir compte de la lutte à l'agrile du frêne. Une compensation de 30 $ par unité d'habitation, place d'affaires, terrain vacant apparaît sur chaque compte de taxes en ce qui a trait au contrôle des insectes parasitaires sur l'ensemble du territoire. **Calculée à l'unité.**

9. Infrastructures

Dans certains quartiers, les contribuables doivent assumer le coût des travaux d'infrastructures qui concernent leur propriété et/ou leur secteur. Le coût de ces infrastructures peut être réparti au bassin de taxation ou aux riverains.

Infrastructures imputables à un bassin de taxation :

A) Infrastructures majeures :

Exemples : *pont, conduite d'aqueduc maîtresse, station de pompage, nouveau parc.*

B) Surdimensionnement des infrastructures locales pour desservir un projet en développement ou un ensemble d'immeubles

Exemples : *bonification du réseau d'aqueduc, d'égouts, fondation de rue sur une artère principale, pavage, bordures, trottoirs ou éclairage routier, toujours sur une artère principale ou une rue collectrice. Ces infrastructures sont souvent calculées selon la superficie de terrain.*

Infrastructures imputables aux riverains :

C) Infrastructures locales en façade sur rue pour desservir un immeuble

Exemples : *pavage, bordures, trottoirs, éclairage routier pour une rue locale. À noter que les travaux d'aqueduc, d'égouts, de fondation de rue et les entrées de service sont assumés par le promoteur et leur coût est inclus dans le prix de vente des propriétés des nouveaux projets résidentiels. Ces infrastructures sont souvent calculées selon le frontage (ligne de propriété avant) de l'unité.*

Tableau des tarifs

	2015	2016
Tarif d'assainissement (eaux usées)	145 $	145 $
Tarif pour l'eau	260 $	260 $
Tarif pour le contrôle des insectes parasitaires	25 $	30 $
Taxe spéciale dédiée aux infrastructures	0,04 $/100 $ d'évaluation	0,04 $/100 $ d'évaluation
Taxe dédiée au transport en commun et au train de l'Est	0,1031 $/100 $ d'évaluation	0,0933 $/100 $ d'évaluation
Taxe spéciale environnement	0,0783 $/100$ d'évaluation	0,0783 $/100$ d'évaluation

Taux de taxes 2016

Résidentiels, non résidentiels et terrains vagues desservis

Catégories de taux de base	Par 100 $ d'évaluation
Immeubles résidentiels	0,6660
Immeubles commerciaux	1,8189
Immeubles industriels	1,9950
Terrains vagues desservis	1,2950

NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Les rôles d'évaluation entrés en vigueur depuis les dernières années se sont traduits, dans le cas de certaines résidences, par une hausse de leur valeur imposable parfois beaucoup plus importante que la moyenne, d'où des augmentations substantielles de taxes. Or, certaines de ces résidences sont occupées depuis longtemps par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes et modestes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber des hausses de taxes importantes. Pour contrer les effets de ces augmentations, le gouvernement du Québec a mis en place en 2016 un programme gouvernemental d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales.

Rôle des municipalités

Les municipalités sont tenues d'indiquer aux personnes propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, le montant de subvention auquel elles pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble excédant la moyenne de 7,5 %, advenant qu'elles satisfassent aux autres critères du programme. La Ville de Terrebonne fera parvenir une correspondance au plus tard le 28 février aux personnes qui pourraient être admissibles indiquant le montant de subvention auquel elles pourraient avoir droit.

Pour information

Pour obtenir de plus amples informations sur le programme d'aide, veuillez communiquer avec Revenu Québec au 514 864-6299.